

DEC 03 /2023

**DECISION**

**Objet : Signature d'une convention de partenariat entre la médiathèque de Wormhout et l'association Uniscité**

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de partenariat entre la médiathèque de Wormhout et l'Association Uniscité,
- Le Maire soussigné,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1** : est signé avec l'association Uniscité, représentée par M. Antoine David, Responsable de l'antenne « Uniscité » de Dunkerque une convention de partenariat et de coopération entre la Médiathèque de Wormhout et Uniscité Hauts de France (Antenne de Dunkerque) pour l'action « Les connectés »

Uniscité a expérimenté et développé auprès de ses partenaires, un programme de lutte contre la fracture numérique : Les connectés visant à faciliter l'utilisation de l'outil informatique notamment aux seniors..Uniscité enverra une équipe de 2 à 4 personnes pour animer des ateliers à la médiathèque de Wormhout.

La médiathèque s'engagera à accompagner les volontaires et tout mettre en œuvre pour la réussite de ces ateliers.

**Adresse de l'association :**

Uniscité (Antenne de Dunkerque)  
44 Quai des Hollandais  
59140 Dunkerque

**Durée du partenariat :**

**Le partenariat est conclu pour l'année 2023**

**Date de signature de la convention de partenariat: le 05 /01/2023**

**ARTICLE 2** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 05 Janvier 2023

Le Maire,



Frédéric Devos

Acte rendu exécutoire par

Dépôt en sous-Préfecture le : /01/2023

Publication ou notification le : /01/2023

**Le Maire**

**Frédéric DEVOS**



Hôtel de Ville : 47, Place du Général de Gaulle

**B.P. 20009 – 59726 WORMHOUT CEDEX – Tél. 03.28.65.63.72 – Fax 03.28.62.88.52**